

## Pour une stratégie d'investissements directs étrangers en France soutenables et responsables

### Déclaration du groupe CFDT

En 2020, la France a accueilli 1 215 projets d'investissements directs étrangers (IDE). Après une année 2019 exceptionnelle, la baisse de 17 % a été moins marquée que redoutée. C'est évidemment une bonne nouvelle. Des échecs réels d'un certain nombre de projets ne doivent pas masquer le fait que notre pays reste attractif. Ceci grâce à la qualité de ses salariés, de ses formations et de ses infrastructures. Nos législations fiscales et sociales ne sont donc pas un obstacle.

Les recommandations de l'avis listent des conditions pour que ces IDE soient vertueux. Elles insistent en particulier sur les critères sociaux et environnementaux indispensables pour éviter l'action de prédateurs de nos savoir-faire technologiques, des compétences de nos salariés ou de subventions publiques.

La nationalité d'origine de l'investisseur ne doit créer ni avantage, ni préjudice, passé le filtre du contrôle par l'Etat sur le caractère stratégique. Et ce préalable s'applique aussi aux biens avec la nécessité souvent rappelée par le CESE de réciprocité des conditions d'échange entre l'Union Européenne et ses partenaires commerciaux.

Un point majeur évoqué dans l'avis mériterait d'être traité ultérieurement sur le fond. En 2019 les flux entrants d'IDE ont été de 37 milliards d'Euros, mais les flux sortants d'investissements d'entreprises françaises à l'étranger ont atteint 104 milliards d'Euros, près du triple. S'inscrire dans un cadre mondialisé ne doit pas signifier des entreprises sans usine en France.

La CFDT a voté l'avis.